

Compte rendu de la réunion du Conseil de l'École doctorale Normandie Humanités

Vendredi 26 janvier 2024 à 14h00, en visioconférence

Présent.e.s

Direction de l'École doctorale : Alexandra Merle (directrice), Anna Bellavitis (directrice adjointe, Rouen), Sandrine Lascaux (directrice adjointe, Le Havre), Anne-Lise Worms (directrice adjointe en charge de RADIAN).

Directions des Unités de recherche : Mekmet Akinci (Dylis, Rouen), Françoise Baillet (ERIBIA, Caen), Caroline Bérenger (ERLIS, Caen), Caroline Blonce (HisTeMé, Caen), Carole Christen (IDEES, UNLH), Frédéric Cousinié (GrHis, Rouen), Marie-José Hanaï (ERAC, Rouen), Laurence Jean-Marie (CRAHAM, Caen), Claire Lechevalier (LASLAR, Caen), Sylvain Ledda (CeredI, Rouen)

Représentant.e.s des doctorant.e.s : Hugo Fresnel (Caen), Angelina Giret (Le Havre), Sarah Lévy Valensi (Caen), Octave Moreau (Caen), Alice de Nanteuil (Rouen), Marine Ollivary (Caen), Nina Roussel (Rouen)

Invitée : Valérie Vignaux (PU en études cinématographiques, LASLAR, Caen), candidate à la direction adjointe en charge de RADIAN.

Secrétariat de séance : Caroline Blonce

Ordre du jour

• Résultat des élections des représentant.e.s des doctorant.e.s (Caen et Rouen)

Ont été élues à Caen : Marine Ollivary et Sarah Lévy Valensi (suppléante) ;

à Rouen : Nina Roussel et Alice de Nanteuil (suppléante).

• Tirage au sort des deux équipes qui ne voteront pas en 2024

Les deux unités de recherche qui ne voteront pas en 2024 sont le **LASLAR** (Caen) et le **GrHis** (Rouen).

• Approbation du PV du conseil du 3 octobre 2023

Le PV est adopté à l'unanimité.

• Election à la direction adjointe de l'école doctorale en charge du programme RADIAN

Anne-Lise Worms (Rouen) quitte ses fonctions de directrice adjointe en charge du programme RADIAN après un mandat de 2 ans. Elle présente le programme et son fonctionnement. Actuellement, 3 thèses ont été soutenues et 17 sont en cours.

Valérie Vignaux (PU en études cinématographiques, LASLAR, Caen) a répondu à l'appel à candidature. Elle est élue à l'unanimité directrice adjointe en charge du programme RADIAN.

• Informations diverses

1) allocations doctorales Région et établissement

Rappel : il y a cette année, pour les allocations doctorales Région et établissement, un calendrier unique et un dossier commun ; la date limite de dépôt des dossiers sur la plateforme de la CoMUE est fixée au lundi 29 janvier à 13h. Les dossiers sont déposés par les « porteurs de projets » (futurs directeurs de thèse).

C'est désormais la commission recherche de chaque établissement qui attribue les contrats doctoraux, en s'appuyant sur les expertises externes. Le rôle de la direction de l'école doctorale consiste simplement à dire si les règles de l'ED sont respectées (concernant le nombre maximum de thèses dirigées par chaque « porteur de projet »).

La question est posée de savoir s'il fallait joindre ou non au dossier le CV du/de la candidat(e) pressenti(e). Officiellement non, mais à Rouen et à Caen les collègues ont reçu à ce sujet des indications contradictoires, ce qui fait que certains ont ajouté le CV, d'autres non.

La composition du vivier d'experts est également débattue. Les équipes ont été invitées à proposer des noms de collègues extérieurs aux universités normandes pour le 15 janvier. A l'origine, il était question (à Caen tout au moins) de constituer un vivier pérenne d'experts, susceptibles d'expertiser chaque année plusieurs dossiers de candidature. Dans les faits, la majorité des équipes ont donné des noms d'experts *ad hoc*, en lien avec les candidatures déposées et, d'après les réponses faites par les VP recherche à certains collègues, il devrait être possible de proposer de nouveaux noms d'experts l'année prochaine. La nécessité d'obtenir des établissements des indications plus précises quant au choix des experts est vivement soulignée. De plus, plusieurs membres du conseil estiment que les modalités d'évaluation par les experts ne sont pas clairement définies.

En ce qui concerne les allocations régionales : il est souligné que les SHS ne peuvent cocher aucune case des axes stratégiques relevant du S3 mentionnés dans le dossier de candidature. Anna Bellavitis partage les indications qui lui ont été données par la VP recherche de Rouen : « les axes SHS possibles pour les allocations régionales sont les échanges entre science et société, les domaines du handicap, les vulnérabilités, l'éducation, l'orientation, la formation, le travail, les territoires, sport, culture, patrimoine, mémoire, identités, inégalités, genre, gouvernance, citoyenneté, démocratie, management ».

Se pose enfin le problème de la publication des sujets de thèse et des appels à candidature pour les doctorants : on ignore si l'université du Havre conserve ou non une procédure spécifique. L'ED devra organiser les auditions des candidats selon des modalités qui restent à définir une fois que les commissions recherche des établissements auront fait connaître les listes de sujets retenus.

2) gestion de l'école doctorale

L'absence de gestionnaire à Caen suite au départ d'Alicia Riou en décembre a été palliée par l'aide ponctuelle de Françoise Le Bourhis. Toutefois, il y a un certain retard dans les réponses faites aux doctorants et le site internet de l'ED n'est plus à jour depuis plusieurs mois.

La situation est similaire dans certaines équipes de recherche qui se retrouvent également sans gestionnaire.

3) formations spécifiques

L'organisation des formations spécifiques destinées aux doctorants a connu plusieurs problèmes, en dépit du gros travail fourni par Octave Moreau et Hugo Fresnel, que la direction de l'ED et l'ensemble du conseil remercient vivement pour leur investissement. Il a fallu réduire le nombre de formations proposées et le CED a interdit les formations en co-modalité (hybride).

Il a également été souligné que toutes les formations se déroulaient à Caen, ce qui peut poser problème à certains doctorants ne pouvant pas se déplacer. En conséquence, les formations auront lieu soit entièrement en visio-conférence, soit entièrement en présentiel. Quatre sont pour l'instant annoncées : Ph. Ortoli (en visio-conférence) ; M. Goux sur le logiciel TXM (en présentiel) ; T. Feuillet sur le SIG (2 x 6h en présentiel) ; M. Bostal sur les métiers du patrimoine (2h en présentiel).

Il ne faut pas oublier que les séminaires de recherche font partie de la formation doctorale et peuvent à ce titre être validés comme telle.

Il conviendra à l'avenir de demander par avance au CED quel volume horaire est possible pour les formations disciplinaires de l'ED, et il faudra aussi veiller à proposer des formations à Rouen.

Les représentants des doctorants proposent de faire deux fois la même formation, une fois à Caen, une fois à Rouen. Ils informent que les étudiants du Havre se sentent isolés et voudraient avoir accès à des formations en visio-conférence.

La question se pose des étudiants salariés, qui ne sont pas toujours disponibles pour suivre les formations. Les doctorant.e.s enseignant dans le secondaire souhaiteraient que leur expérience d'enseignement puisse être validée au titre de leur formation. Ce sujet sera mis à l'ordre du jour du prochain conseil de l'ED.

• **Budget 2024**

Le budget 2024 s'élève à 23 750 euros (soit 750 euros de moins qu'en 2023).

L'ED apporte un soutien financier aux doctorant.e.s pour les missions (participation à un séminaire ou à un colloque, ou collecte de données pour la thèse) et l'organisation de manifestations scientifiques. Elle participe également au financement des soutenances.

Le plafond est actuellement de 350 euros par doctorant.e et par an. Il pourrait être envisagé d'augmenter ce plafond pour soutenir les missions des doctorants, notamment à l'étranger.

Par ailleurs, le programme ERASMUS+ finance des déplacements à l'étranger pour les doctorant.e.s en Europe, pour des séjours courts (de 5 à 30 jours) ou des séjours longs (de 2 à 12 mois). Il faut pour prétendre à ce financement avoir un contact dans le pays d'accueil. Pour tout renseignement, contacter madame Aurore PATEY à l'adresse suivante : erasmus@normandie-univ.fr

• **Questions diverses**

Les doctorants proposent la rédaction d'une motion contre la loi immigration au niveau de l'ED, comme cela a été fait dans certaines unités de recherche. Cette question sera mise à l'ordre du jour du prochain conseil de l'ED.

La séance est levée à 16h35.